

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation MASTER SEALANT

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Catégories de produits [PC]

CAR CARE PRODUCT

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur

POLISHANGEL® GmbH

Tannenweg 4

Germany-83083 Riedering

Téléphone: +49 (0) 89 - 255575602

Télécopie: +49 (0) 89 - 255575603

E-mail: customerservice@polishangel.net

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangers pour la santé

Consignes en cas de risques pour la santé

H332 Nocif par inhalation.

Consignes en cas de risques pour la santé

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Consignes en cas de risques pour la santé

H315 Provoque une irritation cutanée.

Consignes en cas de risques pour la santé

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



GHS07

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

Consignes en cas de risques pour la santé

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

Informations générales:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

2.3 Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

remarque

Es gilt Anmerkung P (Benzol < 0,1 %) im Anhang VI der EG-Verordnung 1272/2008/EG für die unten aufgeführten Kohlenwasserstoffe, dadurch entfällt die Kennzeichnung mit R45 bzw H350.

3.1/3.2 Substances/Mélanges

Composants dangereux

tetraethyl silicate	<20 %
CAS 78-10-4	
EC 201-083-8	
INDEX 014-005-00-0	
Flam. Liq. 3, H226 / Acute Tox. 4, H332 / Eye Irrit. 2, H319 / STOT SE 3, H335	
Solvent naphtha (petroleum), medium aliph.; Straight run kerosine	<10 %
CAS 64742-88-7	
EC 265-191-7	
INDEX 649-405-00-X	
STOT RE 1, H372 / Asp. Tox. 1, H304	
Solvent naphtha (petroleum), light arom.; Low boiling point naphtha - unspecified	<1 %
CAS 64742-95-6	
EC 265-199-0	
INDEX 649-356-00-4	
Carc. 1B, H350 / Muta. 1B, H340 / Asp. Tox. 1, H304	
Titanium Dioxide	<10 %
CAS 13463-67-7	
Acute Tox. 4, H332 / Eye Irrit. 2, H319	
Acrylic Polymers	5 - 15 %
CAS 9003-01-4	
Skin Irrit. 2, H315 / Eye Irrit. 2, H319	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

après contact avec la peau

Enlever mécaniquement (p. ex. éponger les parties de la peau affectées avec du coton ou de la cellulose) et laver ensuite abondamment avec de l'eau et un détergent doux.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

En cas d'ingestion

Eau

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse

Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau pulvérisée

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

non déterminé

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Matière appropriée pour recueillir le produit:

Eau (avec détergent)

Liant universel

6.4 Référence à d'autres sections

Protection individuelle: voir rubrique 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre.

Mesures de protection

Précautions de manipulation

Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Autres indications relatives aux conditions de stockage

température de stockage

Valeur 5 - 30 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications diverses

Respecter la date de péremption.

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible

8.2 Contrôle de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Protection oculaire appropriée:

Lunettes à monture

Protection de la peau

Modèle de gants adapté:

Gants à usage unique

Protection corporelle:

Protection du corps appropriée:

Tablier

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect

État

émulsion

Couleur

rouge

Odeur

caractéristique

	paramètre	Méthode - source - remarque
	pH	7
	Point de fusion/point de congélation	non déterminé
	Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>100 °C
	Point éclair (°C)	>100 °C

paramètre	Méthode - source - remarque
Taux d'évaporation	non déterminé
inflammabilité	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité	non déterminé
limite inférieure d'explosivité	non déterminé
Pression de la vapeur	non déterminé
Densité de la vapeur	non déterminé
Densité relative	0,97 g/cm ³ Densité
Solubilité dans les corps gras (g/L)	non déterminé
Solubilité dans l'eau (g/L)	non déterminé
Soluble (g/L) dans	non déterminé
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé
Température de décomposition	non déterminé

9.2 Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition exothermique à des températures jusqu'à 300 °C.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4 Conditions à éviter

aucune/aucun

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter

aucune/aucun

10.6 Produits de décomposition dangereux

aucune/aucun

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Données toxicologiques humaines

Aucune donnée disponible

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

non applicable

12.6 Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. élimination selon la loi "Kreislaufwirtschafts- und Abfallgesetz (KrW-/AbfG)".

Élimination appropriée / Emballage

Recycler les emballages des marchandises selon le système allemand DSD (Duales System Deutschland).

Code des déchets conditionnement 200399

déchets dangereux Non

Désignation des déchets

déchets municipaux non spécifiés ailleurs

Code des déchets produit 200399

déchets dangereux Non

Désignation des déchets

déchets municipaux non spécifiés ailleurs

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 N° UN	non applicable	non applicable	non applicable
14.2 Désignation officielle pour le transport	non applicable	non applicable	non applicable
14.3 Classe(s)	non applicable	non applicable	non applicable
14.4 Groupe d'emballage	non applicable	non applicable	non applicable
14.5 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	non applicable	non applicable	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	non applicable	non applicable	non applicable
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	non applicable	non applicable	non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune donnée disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>

Indications diverses

Des informations relatives aux mesures de précaution particulières pour le maniement de produits en vrac sont disponibles sur demande. Observer les étiquettes et fiches de données de sécurité pour les produits chimiques de transformation. Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.